

# Club national pour la « mobilité courante »

## AG constitutive du 20 avril 2015

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE

**Lieu** : salle de réunion à la FNTV à Paris (à 14h)

**Présents** : Olivier Binet (Karos), Frédéric Bisson (FEDUCO), Julien Dalest (SMTCO), Benjamin Delplanque (Agglomération de la région de Compiègne), Lucas Demurtas (Formation continue de l'Ecole des Ponts- Paris Tech), Claude Faucher (UTP), François Ferrieux (président du SMTCO), Bala Ganessane, Bernard Lavoix (Transdev), Camille Lombardot (Reunir), Roger-Thierry Malack (thésard), Hervé Marchyllie (cabinet MT3), Ingrid Mareschal (FNTV), Hippolito Martell (enseignant-chercheur à l'UTC), Claude Mwangelu (SNCF), Olivier Paul-Dubois-Taine (ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées), Jean-Claude Pellerin (SITCAC), Véronique Picard (SMTCO), M. Pinget (Fondation UTC), Pascale Poupinot (Agence d'urbanisme Oise- La Vallée), Brigitte Rabaud (Keolis), Maëlle Salaun (Communauté de communes du Pays d'Oise et Halatte), Pierre Serne (CR Ile-de-France), Christian Théophile (CD Oise).

**Présents par téléconférence** : Laurence Broseta (Transdev), Alexis Duflos (start up ABEL 4 Marseille).

**Pouvoirs de** : Frédéric Baverez, Gildas Baudez, Daniel Beurdeley (région Picardie), Gilles Betis, Dominique Bussereau, Alain Couzinier, Patrick Deguise, Pierre Desliens (CCPT), Christiane Dupart (Fnaut), Catherine Ferrieux, Francis Grass (Smat), Yves Krattinger, Pascale Loiseleur (Senlis), Philippe Marini (ARC), Eric Quiquet (Smirt), Yves Rome (sénateur), Jean-Claude Villemain (CAC)

#### **I - Ordre du jour :**

- Adoption des statuts
- Election du Conseil d'administration
- Election du bureau

#### **II – Rappel du contexte**

Propos liminaire de François FERRIEUX (texte intégral en annexe :

#### **La fusée à 3C :**

- Un **Concept** (<http://syndicat-mixte-transport-oise.fr> et <http://mobilitcourante.fr>)
- Un **Colloque fondateur** (le 16 octobre 2014, à l'UTC de Compiègne)
- Un **Club national** (créé le 20 avril 2015)

François Ferrieux, père du concept, rappelle les objectifs du Club national pour la « mobilité courante » :

« Le concept mérite d'être à la fois enrichi et travaillé en permanence pour mettre de la chair autour du squelette. Pour ce faire, ses membres seront invités à apporter leur expérience, leurs préoccupations pour le présent et l'avenir. (...) Il s'agira d'allier la réflexion, l'analyse critique des pratiques et la proposition de "fiches actions" à destination de tous les acteurs de la mobilité. (...) La métaphore de l'eau courante permettra de prendre en continu la mesure des progrès constants à réaliser (et à stimuler)(...). »

« Quel est l'esprit de ce Club ? C'est à la fois plus et moins qu'un think tank classique : tout en produisant ses propres réflexions sur le thème fédérateur de la « mobilité courante », le club se veut aussi un lieu de synergie entre les idées issues d'autres think tank travaillant sur des questions connexes ou plus spécialisés dans divers domaines. »

« Le but est d'entretenir la flamme d'un effort de tout le "monde de la mobilité" dans la direction d'un but commun. »

### **III – Echanges**

Les membres de l'assemblée sont invités à réagir au propos liminaire de M. Ferrieux.

#### **Qualité de la chaîne de mobilité et complémentarité des modes**

Laurence Broseta, directrice France de Transdev, confirme la nécessité développer l'intermodalité et la coopération entre autorités organisatrices, plus particulièrement dans la perspective de l'organisation des services de transports publics dans les futures grandes régions. « La fusée à 3C peut décoller », estime-t-elle. Une analyse partagée par Claude Mwangelu, directeur régional Picardie à la SNCF : « le porte à porte fait partie du projet stratégique "Excellence 2020" ». Tous les modes sont complémentaires, et chacun doit être optimisé sur son domaine de pertinence, le train n'ayant pas vocation à desservir l'ensemble des territoires.

#### **Rôle de l'urbanisme**

Pascale Poupinot, urbaniste à l'Agence d'urbanisme et de développement de la Vallée de l'Oise, pose la question du rôle des urbanistes dans les travaux du Club national pour la « mobilité courante ». Pour Laurence Broseta, il ne fait aucun doute que la fluidité de la chaîne de mobilité pose des questions d'urbanisme. Elle cite l'exemple des aménagements en cours à Marne-la-Vallée, ainsi que le recours au numérique pour favoriser notamment l'usage de la voiture partagée. De son côté, François Ferrieux réitère son souhait de voir la Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau) adhérer au Club.

Brigitte Rabaud, directrice marketing chez Keolis, confirme elle aussi le lien entre transports et urbanisme. Outre son caractère multimodal, elle relève également la dimension transversale de l'approche du Club national pour la « mobilité courante ». La marche et les modes doux doivent y trouver leur place, en tant qu'interfaces indispensables, complémentaires de l'ensemble des modes de transports. « La fluidité de la chaîne de déplacements achoppe trop souvent sur de petits maillons », remarque-t-elle.

#### **Evolutions des périmètres**

Face à l'évolution des compétences accompagnant la réforme territoriale, Frédéric Bisson, vice-

président de la Fédération du covoiturage (Feduco), demande à ce que le Club travaille sur une définition partagée de la mobilité. François Ferrieux, lui, part du principe que tout ce qui n'est pas interdit est autorisé. Pour Olivier Paul-Dubois-Taine, conseiller scientifique de l'association TDIE<sup>1</sup>, il convient de se garder de délimiter les champs couverts par la mobilité, de crainte que « tout ce qui n'est pas interdit devienne obligatoire ». Une définition trop précise pourrait tuer toute créativité et freiner l'innovation. Il rappelle que, bien que les modes de vie tendent à s'harmoniser sur le modèle urbain, seulement 40% de la population française réside sur un territoire desservi par un réseau de transports publics performant. Pour tous les autres, la voiture demeure le premier mode de déplacement. Et c'est justement là que doit se concentrer l'innovation, afin de permettre à tous de disposer d'un moyen d'accès à une activité de type urbain. Cela passe par le développement de l'e-mobilité sous toutes ses formes, de l'autopartage au télétravail en passant par le GPS multimodal. « Quand on ne sait pas ce que l'on veut, on ne commence pas par définir des normes », conclut-il. Hervé Marchyllie, directeur du Cabinet de conseil MT3, souligne qu'en cette période de réduction des finances publiques, il faut trouver de nouvelles solutions pour permettre aux collectivités locales de développer ou d'optimiser leur offre de transport.

### **Priorité à l'accès**

L'accès à la mobilité est plus que jamais un critère d'inclusion sociale, souligne quant à lui Pierre Serne, vice-président Transports de la région Ile-de-France. C'est un problème d'offre de transport dans les marges de l'Ile-de-France, et c'est aussi un problème d'information partout sur le territoire. La méconnaissance de l'offre de transport, aussi bien du point de vue des dessertes qu'en matière tarifaire, constitue elle aussi un frein à la mobilité.

### **Soutien aux start-ups et à l'innovation**

Luca Demurtas, du département Formation continue de l'Ecole des Ponts Paris Tech, regrette que les grandes entreprises du secteur des travaux publics, ainsi que les équipementiers automobiles, ne soient pas représentés au sein du Club. François Ferrieux rappelle qu'Yves Krattinger, président de l'Idrrim, est adhérent du Club. Il précise également qu'il aura à cœur de faire travailler ensemble et en bonne intelligence tous les opérateurs de transport, et de créer des passerelles entre les grandes entreprises et les start-ups, indispensables à l'innovation. Dans le même esprit, le monde de la recherche est associé aux travaux du Club, comme le démontre la présence des représentants de l'Université de Technologie de Compiègne, ainsi que de l'Ecole des Ponts Paris-Tech.

## **IV – Adhésions et décisions**

Outre les présents à l'AG et ceux qui ont donné des pouvoirs aux présents, de nombreux acteurs de la mobilité ont d'ores et déjà manifesté leur volonté d'adhérer au Club national pour la « mobilité courante », sans avoir trouvé le temps matériel de concrétiser cette adhésion, soit en raison du calendrier électoral ou du renouvellement de certains exécutifs pour les collectivités locales, soit en raison du rythme de réunion des instances décisionnaires (conseils d'administration, bureaux des associations ou fédérations...).

---

<sup>1</sup> Olivier Paul-Dubois-Taine est notamment l'auteur d'un rapport intitulé « Les nouvelles mobilités-Adapter l'automobile aux modes de vie de demain » (2012), réalisé pour le Centre d'analyse stratégique (aujourd'hui France Stratégie), service placé auprès du Premier ministre.

Au jour de l'assemblée générale constitutive, les **membres fondateurs** qui créent l'association sont les suivants :

- 1- des personnes morales du monde de la mobilité :
  - a- l'adhésion comme « membre fondateur » est **actée** pour : **FNTV, UTP, TRANSDEV, KEOLIS, FEDUCO, UTC.**
  - b- le processus d'adhésion est **engagé** pour : **SNCF, FNAUT, REUNIR.**
- 2- un certain nombre de collectivités publiques :
  - a- ont décidé **par délibération** d'être « membre fondateur » : ARC, Conseil départemental de l'Oise, SITCAC, Oise la Vallée, SMTCO ;
  - b- ont **entamé** la procédure de décision d'adhésion : SMAT, SMIRT, CD 70, CD 17, CD 59, CD 62, CAC
  - c- la démarche est en cours pour des agglomérations, des métropoles et les Régions
- 3- des personnes physiques qui adhèrent « intuitu personae » parmi lesquelles des personnalités éminentes connues pour leurs travaux dans le domaine de la mobilité : Dominique Bussereau, Yves Krattinger, Laurence Broseta, Frédéric Baverez, Pierre Serne, François Ferrieux, Olivier Paul-Dubois-Taine, Philippe Marini, Yves Rome, Daniel Beurdeley, Jean-Claude Villemain, Augustin Ferté, Francis Grass, Pascale Loiseleur, Hervé Marchyllie, Véronique Picard, Eric Quiquet, Christiane Dupart, etc...

## Décisions

A l'article 11 des statuts : modifier convocation de l'AG par le président et non le secrétaire ; modifier en indiquant que l'AG donne délégation au CA pour fixer les montant des cotisations.

A l'article 13 des statuts : une modification dans la définition du Collège des élus « collectivités » : constitué des représentants ~~élus~~ des collectivités publiques... suppression du mot « élus ».

Ajouter à l'article 13 que le CA peut se dérouler par audio et vidéo ou télé-conférence.

### Barème et montant des cotisations :

Concernant les sociétés, les deux premières tranches sont modifiées, à savoir : la cotisation de 2.000 € s'applique aux sociétés dont le montant du produit d'exploitation HT est inférieur à 1 M€, qui devient la limite basse de la catégorie suivante.

A la demande des représentants des trois principaux opérateurs de transport, le niveau des cotisations demandées aux sociétés dont le montant du produit d'exploitation HT est supérieur à 50 M€ devrait être modifié et réduit, avec le cas échéant la possibilité d'une contribution de type mécénat. Un tarif adapté doit également être envisagé dans le cas de l'adhésion des filiales d'une société déjà adhérente. Pour ce faire, une modification des statuts a été décidée afin de permettre au Conseil d'administration d'établir le montant des cotisations. Les montants définitifs seront donc redéfinis lors d'une prochaine réunion du conseil d'administration, qui pourra se faire par téléconférence.

### **Election du conseil d'administration:**

Collège des « collectivités » : Nicolas Leday (suppléant à venir), Alain Letellier (suppléant à venir), Jean-Claude Pellerin (suppléant à venir), Pascale Poupinot (suppléant à venir). Reste vacant un poste titulaire + suppléant

Collège des « personnalités qualifiées » : François Ferrieux (suppléant à venir), Véronique Picard (suppléant à venir), Pierre Serne (suppléant : Hervé Marchyllie), Yves Krattinger (suppléant : Olivier Binet), Francis Grass (suppléant à venir)

Collège des « professionnels » : Eric Chareyron (suppléante : Brigitte Rabaud), Bernard Lavoix (suppléant à venir), Frédéric Bisson (suppléant à venir). Reste 2 titulaires + suppléants

### **Election du Bureau :**

Président : François Ferrieux

Vice-présidents : Eric Chareyron, Bernard Lavoix

Secrétaire : Véronique Picard

Trésorière : Pascale Poupinot

Trésorier -suppléant : Jean-Claude Pellerin

Le siège social du Club est temporairement situé au domicile de François Ferrieux, durant le délai nécessaire aux formalités relatives à la constitution.

Les membres du Conseil d'administration donnent pouvoir à la Secrétaire, Véronique Picard, pour effectuer les formalités relatives à la constitution effective du Club national pour la « mobilité courante ».

La séance est levée à 17h30.

### **Annexe :**

- Discours introductif de François Ferrieux

[www.fntv.fr](http://www.fntv.fr)

[www.keolis.com](http://www.keolis.com)

[www.reunir.org](http://www.reunir.org)

[www.agglo-compiegne.fr](http://www.agglo-compiegne.fr)

[www.syndicat-mixte-](http://www.syndicat-mixte-)

[transports-oise.fr](http://transports-oise.fr)

[www.utp.fr](http://www.utp.fr)

[www.feduco.org](http://www.feduco.org)

[www.sncf.fr](http://www.sncf.fr)

[www.oise.fr](http://www.oise.fr)

[www.mt3.fr](http://www.mt3.fr)

[www.transdev.com](http://www.transdev.com)

[www.utc.fr](http://www.utc.fr)

[www.fnaut.org](http://www.fnaut.org)

[www.oiselavallee.org](http://www.oiselavallee.org)

[www.karos.fr](http://www.karos.fr)